

L'an deux mil vingt le dix septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 2 septembre 2020, se sont réunis à la salle polyvalente d'ANTOINGT, sous la Présidence de M. GONTHIER Emmanuel, Maire.

**Conseillers présents** : GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, TARAGNAT Nathalie, TREMOUILLER Franck, FIGUEIREDO Analio, CROS Hervé, GERARD Francine, RABY Sylvie, TERRANOVA Philippe, SOUILLER Nicole.

**Conseillers absents** : POJOLAT Romain (pouvoir à Nathalie TARAGNAT)

**Secrétaire de séance** : Sylvie RABY

**Délibération n°4 : Désignation du représentant de la commune pour siéger à la Commission Locale chargée de l'évaluation des transferts de charges (CLECT) de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire »**

Le conseil municipal réuni en séance publique,

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » et l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1er janvier 2020 ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection du Président l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** la délibération n° 2020/03/09-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 30 juillet 2020 relative à la création de la commission locale d'évaluation des transferts de charges et la détermination des sièges ;

**CONSIDERANT** que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

**CONSIDERANT** qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de désigner un/une conseiller/conseillère municipal(e) pour représenter la commune et siéger à ladite commission ;

OUI l'exposé du rapporteur,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE** de désigner Monsieur le Maire, Emmanuel GONTHIER, membre de commission locale d'évaluation des charges transférées créée entre la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire et ses communes membres.

---

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel GONTHIER*

